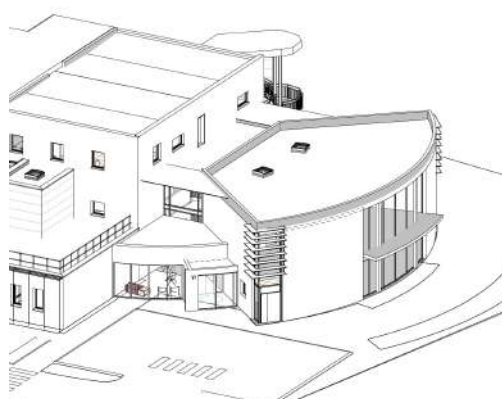


Travaux d'extension et de réaménagement de la maison du don de l'Etablissement Français du Sang de Metz-Tessy

2 Chemin des Croiselets

74370 Epagny Metz-Tessy



MAITRE D'OUVRAGE

EFS Auvergne Rhone Alpes
111 rue Elisée Reclus
69153 - CS 20617 DECINES - France

ARCHITECTE :

EUTOPIA ARCHITECTURE
10, Rue Marius Patinaud
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 46 15 22
Mél : contact@eutopia.fr



ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

MD-ECOBAT
42, Boulevard Antonio Vivaldi
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 06 85 15 94 96
Mél : mdufour@md-ecobat.com



BE FLUIDES :

COGIFLUIDE
51, Rue Sibert, Parc Novaciere Bât. 54
42400 SAINT-CHAMOND
Mél : contact@cogifluide.com



BE STRUCTURE :

BOST Ingénierie
1997 Rue Jean Rostand
42350 La Talaudière
Tél : 04 77 43 01 90
Mél : contact@bost-ing.com

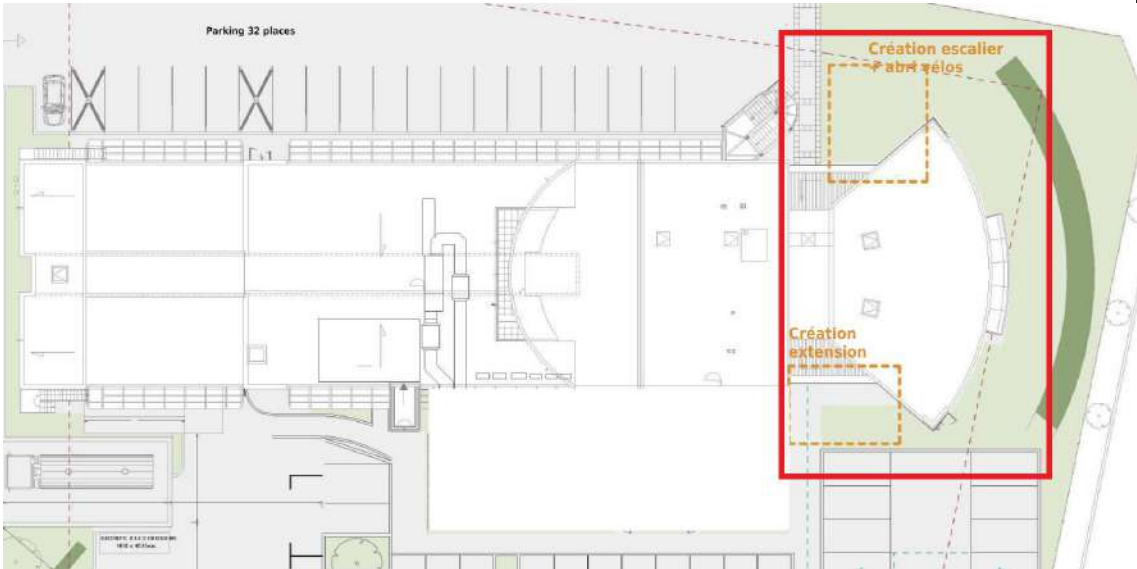


Lot n°6

SOLS SOUPLES

**C.C.T.P. - D.P.G.F. Consultation
2026EFS_AURA464**

Dossier	MD-0094
Date	15/04/2026
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
6.1	Prescription Générales				
6.1.1	Définition de l'opération et intervenants L'opération a pour objet de réaliser les travaux d'extension et de réaménagement de la maison du don de l'Etablissement Français du Sang situé au 2 chemin des Croiselets à EPAGNY METZ-TESSY (74370)   Les corps d'état concernés sont définis ci-après : Lot n°1 DEMOLITION - MACONNERIE Lot n°2 ETANCHEITE Lot n°3 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE Lot n°4 PLATRERIE - PLAFOND - PEINTURE Lot n°5 MENUISERIE INTERIEURE BOIS Lot n°6 SOLS SOUPLES Lot n°7 CVC - PLOMBERIE Lot n°8 ELECTRICITE Lot n°9 BUNGALOWS PROVISOIRES				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
6.1.2	CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir l'ensemble des prestations et leurs modes d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif, l'entreprise devant l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages qui lui sont demandés. Les références à des marques commerciales, spécifiées au cours du présent CCTP, ont pour objet de préciser la référence de valeur qualitative (Technique ou Architecturale) souhaitée ou imposée selon les cas. L'entrepreneur peut proposer d'autres marques ou types à l'approbation du maître d'œuvre, dans la mesure où ces propositions sont qualitativement supérieures ou égales à la référence de base. A l'appui de ses propositions, l'entrepreneur doit fournir obligatoirement les documents nécessaires à l'appréciation de l'équivalence qualitative				
6.1.3	Décomposition de Prix Global et Forfaitaire La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités qui sont données à titre indicative. L'ensemble des quantités seront à contrôler par l'entreprise titulaire du lot et seront renseignés, si le besoins est, dans le DPGF. Seules la description et la localisation des ouvrages sont contractuelles. L'entreprise doit remettre un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites au CCTP en prenant en compte l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène et autres... suivant documents joints à l'appel d'offre. L'entreprise en doit la vérification et la validation. Elle a toute latitude pour modifier ou compléter ce document.				
6.1.4	Limites de responsabilité Le présent document précise uniquement les objectifs techniques et architecturaux à atteindre. Les éventuelles dimensions données au sein du présent document sont données à titre indicatif et devront être validées par l'entreprise et son bureau de contrôle dans le cadre de son offre. L'entreprise prend à sa charge les études nécessaires à la réalisation de son ouvrage En aucun cas, la responsabilité de la Maîtrise d'oeuvre ne pourra être engagée pour ce qui concerne le dimensionnement des éléments de fixations et d'ordre structurel, dans le sens où l'entrepreneur de part sa spécialité doit fournir les notes de calculs et justifications nécessaires pour validation par le bureau de contrôle avant tout démarrage de ses prestations. Dans le cas où l'entreprise modifie la définition des dits ouvrages de support, elle devra le faire au sein d'une annexe et la joindre à son offre. Faute de quoi, l'entreprise accepte sans réserves les prestations demandées.				
6.1.5	Documents Référentiels Les matériaux mis en oeuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes aux documents normatifs : normes, lois, décrets, circulaires etc en vigueur. Les ouvrages seront exécutés en conformité avec l'ensemble des règles professionnelles applicables et notamment : - Documents Techniques Unifiés DTU - Normes techniques - Avis Techniques - REEF - Etc... Les matériaux utilisés seront conformes aux normes françaises et européennes applicables à ceux-ci, avec notamment : - Matériau avec marquage NF et CE - Titulaire d'un Procès Verbal d'essai en cours de validité - Labels, classements et autres suivant typologie des ouvrages - Etc... Les entreprises devront respecter le fascicule 70 concernant la fourniture et l'exécution des travaux de pose et de réhabilitation de canalisations d'eau fonctionnant à écoulement à surface libre et en particulier en ce qui concerne la conception des réseaux EU/EV/EP, la qualité des produits et matériaux ainsi que leur mise en oeuvre. Les entreprises devront respecter le fascicule 71 concernant la fourniture et l'exécution des travaux de pose et de réhabilitation de canalisations d'eau fonctionnant à écoulement sous pression et en particulier en ce qui concerne la qualité des produits et matériaux ainsi que leur mise en oeuvre. Le marquage CE étant de nature réglementaire et obligatoire pour les produits de construction, n'est pas systématiquement rappelé au sein du présent CCTP. L'entrepreneur doit connaître tous les règlements, lois, etc afférents à sa spécialité. Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées, et le fait, par l'entrepreneur de ne pas s'y conformer strictement, entraînera le refus systématique par la Maîtrise d'oeuvre des ouvrages non conformes. L'entrepreneur assumera l'ensemble des frais engendrés consécutifs à des prestations non conformes.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
6.1.6	Documents de Consultation Chaque point technique devra être conforme aux exigences du Maître d'Ouvrage (Plans, Coupes, Élévations, Plans de détails, etc.). Dans le cas d'incohérence entre le CCTP et ces plans, ce sont les plans qui priment. Cependant, l'entreprise devra en informer le Maître d'œuvre En aucun cas, l'entreprise ne pourra faire valoir un quelconque supplément à son offre, du fait d'une incohérence non soulevée au moment de la remise de son offre.				
6.1.7	Vérifications des côtes sur plans Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot est tenu de vérifier l'ensemble des côtes portées sur les plans qui lui sont remis. En cas d'erreurs ou de manque d'information, Il devra immédiatement le signaler au Maître d'oeuvre et proposer les solutions permettant de réaliser les travaux.				
6.1.8	Connaissance des lieux L'entrepreneur du présent lot ne saurait prévaloir postérieurement à la consultation du marché d'une connaissance insuffisante des lieux, sites, limites de terrains d'implantation des ouvrages, état des supports, non plus que tous les éléments locaux, tels que: nature des sols, moyen d'accès, conditions climatiques, manques d'informations et sujétions diverses en relation avec l'exécution de ses travaux. En aucun cas les entreprises ne pourront arguer d'une méconnaissance des lieux pour se soustraire à leurs obligations, ou réclamer des suppléments de prix.				
6.1.9	Responsabilités Collectives Conformément au décret du 8 Janvier 1965 concernant la sécurité des personnes, toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection des personnes extérieures à la réalisation du chantier (passants, visiteurs, etc) ainsi que toutes personnes participant aux travaux devront être prévues à la charge de l'entrepreneur. Bien que la responsabilité de Maître d'Œuvre ne puisse en aucun cas être mise en cause à ce titre, l'entrepreneur ne pourra refuser de compléter ou d'améliorer les mesures de protection déjà prises si elles sont jugées insuffisantes. L'Entreprise doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la protection de ses matériaux et de ses ouvrages, contre le risque de vol, détournement, et dégradations de toute origine (vandalisme, climat ...) et ce jusqu'à la réception des travaux. De plus, pendant l'exécution de ses travaux, l'Entreprise doit : - d'une part, prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entreprises. Elle reste responsable des conséquences résultantes aux infractions à ces obligations - d'autre part, prendre toutes les protections nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants et autres tels que mobilier, équipement ... Elle assumera les frais de remise en état pour toute dégradation éventuelle. En aucun cas, ces frais ne pourront être supportés par le Maître d'Ouvrage. L'entreprise aura notamment à sa charge : - échafaudages, nacelles et tous autres moyens d'accès pour réalisation de ses prestations - moyens de levage éventuels pour mise en place de ses éléments - l'établissement de toutes protections et dispositions permettant le montage des matériaux, la dépose des ouvrages, la descente et l'évacuation et/ou le tri de ses gravois, sans risque pour les personnes, piétons et pour les constructions proprement dites ou voisines - le repliement de ses installations - la remise en état des lieux et des abords, y compris nettoyage et enlèvement et/ou tri des gravois. NOTA : les prix unitaires de l'Entreprise devront comporter l'ensemble des sujétions d'exécution, notamment en ce qui concerne les moyens nécessaires (échafaudages, nacelles ...) à mettre en œuvre pour réaliser les prestations décrites au sein du devis.				
6.1.10	Plans d'Exécution Le dossier de consultation définit les principes fonctionnels des ouvrages, les plans d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur. L'entrepreneur établit à ses frais tous les plans des ouvrages y compris les plans dits d'atelier et de chantier comprenant : - les nomenclatures correspondantes, - les notes de calculs, - les détails et épures, - les caractéristiques des matériels proposés, - tous documents indispensables à la parfaite définition et exécution des ouvrages et à la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des ouvrages impliqués. L'ensemble de ces plans devront être visé par le Maître d'Ouvre et le Bureau de Contrôle				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
6.1.11	Réception des supports Les DTU précisent les tolérances, planimétries, états des surfaces, arases, etc, des différents ouvrages. Chaque entreprise devra la réception des supports réalisés par un autre corps d'état, en cas de litige, l'entreprise devra en informer le Maître d'œuvre dans les meilleurs délais L'exécution des travaux implique l'acceptation des supports sans réserve.				
6.1.12	Nettoyage de Chantier L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention. Le chantier devra être maintenu dans le plus grand état de propreté. Dans le cas contraire, le maîtrise d'oeuvre se réserve le droit de nommer et faire venir une entreprise indépendante, dès le deuxième rappel, pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avérerait pas satisfaisant. Les frais occasionnées seront supportés par les entreprises concernées ou le compte prorata si les responsabilités ne peuvent être établies.				
6.1.13	Tris et recyclage des déchets Dans un souci de respect environnemental, de valorisation et de recyclage des déchets, il sera mis en place un tri des déchets La gestion des déchets devra prendre en compte les points suivants. - diagnostics et repérages avant démolition - désignation et quantitatifs des matériaux à évacuer - méthodologies prescrites - recyclage sur place (terrassements, démolitions, ..) - réduction des débris et chutes : calepinages et optimisation - plan d'installation de chantier (collecte, flux, stockage et évacuation) - procédures d'alerte sur chantier et actions correctives - suivi des déchets (BSD et justification de valorisation) Cette démarche devra être intégré au sein chaque entreprise				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
6.1.14	Frais à prévoir L'entreprise devra incorporer à l'étude de son prix les frais lui incombant : - Les frais divers découlant du CCTP et de son Annexe tels que frais de voirie, frais de mise en décharge, les consommations pour le bureau de chantier, les compteurs et consommations d'eau et électricité, les clôtures éventuelles, etc.,.... - Les moyens de levage et d'approvisionnement des matériaux - Matériel adapté pour les travaux en hauteur - Les dossiers des ouvrages exécutés - Les prix forfaitaires comprennent toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons ne sont pas expressément mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages. - Les entrepreneurs ne pourront pas modifier ultérieurement leur prix forfaitaire en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'ils sont présumés connaître parfaitement au moment de l'établissement de ce prix. - "Les dépenses communes d'investissement sont imputées en fonction des lots suivants : - Lot Démolition-Maçonnerie pour : - Bungalow base vie de chantier - Barrières extérieures de 2.00 m ht pour fermeture base vie - Portail double portes battantes pour accès véhicules à la parcelle - Bennes de chantier pour tri sélectif des déchets - L'organisation des cheminements (piétons, véhicules, engins etc.) - Les voies d'accès piétonnes pour accéder à pied propre jusqu'à la zone cantonnement - L'emplacement des zones de stationnement pour les véhicules des entreprises - Les panneaux réglementaires de chantier et de permis de construire à définir en phase de préparation de photos, présentation du projet, etc...). Ce panneau sera réalisé suivant les indications du maître d'œuvre. La dépose et l'enlèvement en fin de chantier sont de fait inclus à la prestation. - La signalisation réglementaire "port du casque obligatoire" "chantier interdit au public" "piétons passez en face" etc... et balisage nocturne - Panneau de 1.50 x 2.00 m de dimensions environ - L'implantation des voies de circulation - La fourniture et l'implantation des zones de stockage des bennes, zone de tri et de gestion des déchets de chantier - L'implantation des engins de manutention type grue et autres - Protection des arbres existants sur emprise chantier - Branchements provisoire de chantier eau, électricité, téléphone depuis les réseaux publics avec armoire de chantier, coffrets et sous compteurs, retrait et enlèvement en fin de chantier y compris tranchées - Réseau provisoire d'assainissement des eaux usées, eaux vannes des sanitaires de chantier - Alimentation pour la grue - Nettoyage hebdomadaire de la base vie - Lots techniques pour : - Le plombier et l'électricien assureront la distribution des énergies depuis les points de distribution mis en œuvre par le maçon jusqu'aux différents niveaux du bâtiment. - Lot Plâtrerie-Peinture-Plafond pour : - Pré-nettoyage de chantier pour les Opérations Préalables à la Réception - Pré-nettoyage de chantier pour la réception - A la charge du maître d'ouvrage : - Nettoyage final de livraison par une entreprise spécialisée - Les dépenses communes de consommation sont imputables au compte prorata. La gestion du compte prorata est à charge du titulaire du marché lot Démolition-Maçonnerie. Cela concerne notamment les dépenses de consommation d'eau et d'électricité, toute dépense qui serait portée expressément au débit du compte soit par les documents contractuels soit par une décision des entreprises. - Ces dépenses seront réparties au prorata du montant des situations cumulées de chaque entrepreneur. A ce titre chaque lot du marché prévoit dans son offre un montant compensatoire à reverser à l'entreprise adjudicataire du lot "Gros-œuvre" et dudit compte prorata."				
6.2	<u>Ensemble des prestations</u>				
6.2.1	Isolation phonique sous chape				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
6.2.2	Fourniture et pose d'un feutre phonique sous avis technique pour pose sous chape de nivelage ci-après comprenant : Le présent poste comprend la fourniture et mise en œuvre d'un feutre phonique sous avis technique pour pose sous chape de nivelage et disposant des caractéristiques suivantes : - Classe de la sous-couche : SC 1 a2ch - L'entreprise devra respecter le DTU 52.10. concernant les règles de superposition des isolants. - Réduction du niveau de bruit de chocs : Delta Lw de 21 dB minium exigée - Épaisseur environ 3.2 mm - La mise en œuvre doit être réalisée sur un support sain, propre, dépoussiéré et stabilisé. - Mise en œuvre suivant Avis Technique et prescriptions techniques du fabricant. - Préparation et collage de la sous-couche, traitement des rives et des points singuliers, conforme aux prescriptions du fabricant. - Les lés de sous couche devront se chevaucher pour éviter tout poinçonnement à la jonction des lés. - Une bande de relevée devra être mise en oeuvre sur tout le pourtour de la zone carrelée. - Les traversées de plancher seront spécifiquement traitées de manière à éviter les ponts acoustiques, les jonctions avec les points singuliers (canalisations, huisseries,...) seront traitées avec une bande adhésive résiliente - Réalisation d'un enduit de lissage si nécessaire <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type ASSOUR CHAPE + de chez SIPLAST ou équivalent <u>Marques et Références retenues par l'Entreprise :</u> Type de chez Extension 32.00m² = 32,00 M2 = 32,00 M2 Localisation : Emprise de l'extension zone Accueil/Attente et Sas d'entrée Cette prestation sera réalisée uniquement sur demande écrite de l'Architecte en phase chantier selon les besoins réels				
		M2	32,00	€	€
	Chape anhydrite autonivelante d'épaisseur 50 mm Le présent poste comprend la réalisation d'une chape anhydrite fluide auto-nivelante et auto-lissante rapportée sur structure de gros œuvre, disposant des caractéristiques suivantes : - Chape anhydrite au mortier fluide à base de sulfate de calcium - Type et poids à déterminer par l'entrepreneur en fonction de l'épaisseur de la chape, du type de revêtement de sol prévu et de son mode de pose, de la surface du local et des sollicitations auxquelles le revêtement de sol sera exposé (poids minimum : 900 g/m2) - Chape de constitution adapté pour mise en oeuvre sur complexe de sol avec isolants (phonique + thermique) de classe de compressibilité : SC2 - Isolation périphérique par bande compressible d'une épaisseur minimal de 80 mm sur l'ensemble des pénétrations et relevés - Exécution de tous les joints de fractionnement et de dilatation selon réglementation. - Dans le cas où la température l'exige, application d'un produit de cure pour éviter la dessiccation - Compris incorporation d'adjuvants ou de produit spécifique si nécessaire - Brossage ou ponçage de surface avec dépoussiérage soigné, pour état de surface livré dans la limite des tolérances admises à la pose d'un revêtement de sol collé - Produit répondant aux normes NF P 18-370 - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur et aux préconisations du fabricant - Épaisseur de chape : 50 mm environ suivant plan Architecte et détail ci-après - Support : Isolation phonique sous chape du RDC au R+3 - Mise oeuvre après réalisation des cloisonnements - Finition adapté pour recevoir un carrelage collé <u>Marques et Références retenues par l'Entreprise :</u> Type de chez Extension 32.00m² = 32,00 M2 = 32,00 M2 Localisation : Emprise de l'extension zone Accueil/Attente et Sas d'entrée				
		M2	32,00	€	€

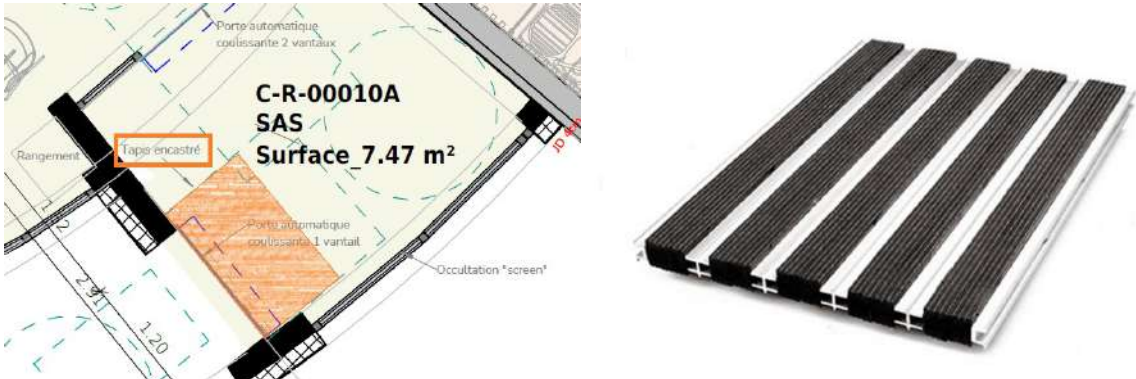


Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
6.2.3	Isolation thermique de 68 mm en panneau de mousse polyuréthane sous chape Le présent poste comprend la fourniture et pose d'une isolation thermique en panneau de mousse polyuréthane , et disposant des caractéristiques suivantes : - Nettoyage, préparation du support - Panneau composé d'une âme en mousse rigide de polyuréthane et de deux parements composites résistant à l'humidité, rainés bouvetés 4 cotés, en une seule couche - Bande de pontage aux joints entre plaques ou film polyane pour étanchéité lors du coulage de la chape. - Désolidarisation périphérique par bande de rive, posée verticalement contre les murs, cloisons et doublages. Le procédé utilisé devra être titulaire d'un procès-verbal ou d'un agrément technique. - Épaisseur : suivant articles ci-après - Lambda : 0.022. - Épaisseur : 68 mm. - Résistance thermique : 3.15 m²°C/W. <u>Garde-fous RE Élément par élément</u> <u>Exigences à respecter, d'après l'arrêté du 17 Novembre 2020</u> <table><tr><th>Type de paroi</th><th>R minimale à respecter (m².K/W)</th></tr><tr><td>Plancher bas donnant sur l'extérieur ou volume non chauffé</td><td>3,03</td></tr></table> - Classe de compressibilité : SC1 a2ch - L'entreprise devra respecter le DTU 52.10. concernant les règles de superposition des isolants. - Compression : I5 - Isolant : certifié ACERMI-ISOL. - Compris coupes, découpes, chutes, nettoyage et toutes sujétions de mise en oeuvre. - L'association de l'isolant thermique sous chape et de la sous couche acoustique mince devra être validé par un PV d'essai du CSTB. - Coupes, chutes et recouvrements - Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant et suivant le DTU <table><tr><th>Epaisseur [mm]</th><td>24</td><td>30</td><td>40</td><td>48</td><td>52</td><td>56</td><td>61</td><td>68</td><td>80</td><td>90</td><td>95</td><td>100</td><td>110</td><td>120</td><td>130</td><td>140</td><td>151</td><td>160</td></tr><tr><th>Longueur [mm]</th><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td><td>1200</td></tr><tr><th>Largeur [mm]</th><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td><td>1000</td></tr><tr><th>Type de bords</th><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td><td>RB4</td></tr><tr><th>Code article</th><td>2814394</td><td>585799</td><td>2813875</td><td>509692</td><td>509693</td><td>585802</td><td>509695</td><td>585803</td><td>509699</td><td>509700</td><td>585806</td><td>585807</td><td>585808</td><td>519450</td><td>519451</td><td>585809</td><td>585810</td><td>519454</td></tr><tr><th>Conditionnement (panneaux / paquet)</th><td>21</td><td>16</td><td>12</td><td>10</td><td>9</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>6</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>4</td><td>4</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr><tr><th>Conductivité thermique [W/(m.K)]</th><td>0.023</td><td>0.023</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td><td>0.022</td></tr><tr><th>Réaction au feu</th><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td><td>NPD</td></tr><tr><th>Résistance thermique [m².K/W]</th><td>1.05</td><td>1.35</td><td>1.85</td><td>2.20</td><td>2.40</td><td>2.60</td><td>2.80</td><td>3.15</td><td>3.70</td><td>4.15</td><td>4.40</td><td>4.65</td><td>5.10</td><td>5.55</td><td>6.00</td><td>6.50</td><td>7.00</td><td>7.40</td></tr><tr><th>Résistance mécanique – R_{compress} [kPa]</th><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td><td>105</td></tr><tr><th>d_{stat} [%]</th><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td><td>1.0</td></tr><tr><th>d_{stat} [%]</th><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td><td>1.8</td></tr><tr><th>Module d'Elasticité de service – Es [MPa]</th><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td><td>4.5</td></tr><tr><th>Classement de sol</th><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td><td>SC1a2Ch</td></tr><tr><th>Classement ISOLE</th><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td><td>IS202L3E4</td></tr><tr><th>Code de désignation</th><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td><td>PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200</td></tr></table> Marques et Références retenues par l'Entreprise : Type de chez Extension 32.00m² = <u>32,00</u> M2 = 32,00 M2 Localisation : Emprise de l'extension zone Accueil/Attente et Sas d'entrée <table><tr><td>M2</td><td>32,00</td><td>€</td><td>€</td></tr></table>	Type de paroi	R minimale à respecter (m².K/W)	Plancher bas donnant sur l'extérieur ou volume non chauffé	3,03	Epaisseur [mm]	24	30	40	48	52	56	61	68	80	90	95	100	110	120	130	140	151	160	Longueur [mm]	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	Largeur [mm]	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	Type de bords	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	Code article	2814394	585799	2813875	509692	509693	585802	509695	585803	509699	509700	585806	585807	585808	519450	519451	585809	585810	519454	Conditionnement (panneaux / paquet)	21	16	12	10	9	8	8	7	6	5	5	5	4	4	3	3	3	3	Conductivité thermique [W/(m.K)]	0.023	0.023	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	Réaction au feu	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	Résistance thermique [m².K/W]	1.05	1.35	1.85	2.20	2.40	2.60	2.80	3.15	3.70	4.15	4.40	4.65	5.10	5.55	6.00	6.50	7.00	7.40	Résistance mécanique – R _{compress} [kPa]	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	d _{stat} [%]	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	d _{stat} [%]	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	Module d'Elasticité de service – Es [MPa]	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	Classement de sol	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	Classement ISOLE	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	Code de désignation	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	M2	32,00	€	€					
Type de paroi	R minimale à respecter (m².K/W)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Plancher bas donnant sur l'extérieur ou volume non chauffé	3,03																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Epaisseur [mm]	24	30	40	48	52	56	61	68	80	90	95	100	110	120	130	140	151	160																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Longueur [mm]	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Largeur [mm]	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Type de bords	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4	RB4																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Code article	2814394	585799	2813875	509692	509693	585802	509695	585803	509699	509700	585806	585807	585808	519450	519451	585809	585810	519454																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Conditionnement (panneaux / paquet)	21	16	12	10	9	8	8	7	6	5	5	5	4	4	3	3	3	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Conductivité thermique [W/(m.K)]	0.023	0.023	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022	0.022																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Réaction au feu	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Résistance thermique [m².K/W]	1.05	1.35	1.85	2.20	2.40	2.60	2.80	3.15	3.70	4.15	4.40	4.65	5.10	5.55	6.00	6.50	7.00	7.40																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Résistance mécanique – R _{compress} [kPa]	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105	105																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
d _{stat} [%]	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
d _{stat} [%]	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Module d'Elasticité de service – Es [MPa]	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Classement de sol	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch	SC1a2Ch																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Classement ISOLE	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4	IS202L3E4																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Code de désignation	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200	PU-EN 13165-T(2)-13165-T(2)-CS(10)150-Z45a200																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
M2	32,00	€	€																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT																																				
6.2.4	Enduit de préparation des sols intérieurs sur supports neufs en béton Le présent poste comprend la fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage ou de ragréage auto-lissant et disposant des caractéristiques suivantes : - Travaux préparatoires sur supports neufs en béton - Grattage des dalles pour éliminer : peintures, plâtre, laitances du béton, traces de colles, etc. - Dépoussiérage soigné par aspirateur ou balayage, - Rebouchage des trous éventuels, - Application au rouleau ou à la brosse, d'un primaire non dilué, - Application d'un mortier de ragréage et de lissage de 1 à 3 mm d'épaisseur. - Produit bénéficiant d'une certification "Certifié CSTB Certified". - Application suivant cahier des prescriptions techniques du C.S.T.B. N° 3634_V2 de novembre 2012 "Exécution des enduits de préparation des sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neuf " <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type WEBER.PRIM RP (Primaire) de chez WEBER & BROUTIN..... ou équivalent Type WEBER.PRIM RP (Enduit) de chez WEBER & BROUTIN.....ou équivalent <u>Marques et Références retenues par l'Entreprise :</u> Type de chez <table> <tr> <td>(A)</td><td>C-R-00010A - SAS d'entrée</td><td>7.47m² =</td><td>7,47 M2</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>(A)</td><td>C-R-000010 - Accueil et attente</td><td>27.58m² =</td><td>27,58 M2</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>A =</td><td></td><td>35,05 M2</td><td></td></tr> <tr> <td>(B)</td><td>C-1-00041 - Bureau partagé 2</td><td>5.45m² =</td><td>5,45 M2</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>B =</td><td></td><td>5,45 M2</td><td></td></tr> </table> Localisation : <i>Sous l'ensemble des revêtements de sol souples suivant détail ci-dessus</i> <table> <tr> <td></td><td>M2</td><td>40,50</td><td></td><td>€</td><td>€</td></tr> </table>	(A)	C-R-00010A - SAS d'entrée	7.47m ² =	7,47 M2			(A)	C-R-000010 - Accueil et attente	27.58m ² =	27,58 M2					A =		35,05 M2		(B)	C-1-00041 - Bureau partagé 2	5.45m ² =	5,45 M2					B =		5,45 M2			M2	40,50		€	€				
(A)	C-R-00010A - SAS d'entrée	7.47m ² =	7,47 M2																																						
(A)	C-R-000010 - Accueil et attente	27.58m ² =	27,58 M2																																						
		A =		35,05 M2																																					
(B)	C-1-00041 - Bureau partagé 2	5.45m ² =	5,45 M2																																						
		B =		5,45 M2																																					
	M2	40,50		€	€																																				
6.2.5	Enduit de préparation des sols intérieurs sur supports existants béton Le présent poste comprend la fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage ou de ragréage auto-lissant et disposant des caractéristiques suivantes : - Travaux préparatoires sur supports existants de type chape béton - Grattage selon besoins pour éliminer : peintures, plâtre, laitances du béton, traces de colles, etc. - Dépoussiérage soigné par aspirateur ou balayage, - Rebouchage des trous éventuels, - Application au rouleau ou à la brosse, d'un primaire non dilué, - Application d'un mortier de ragréage et de lissage de 1 à 3 mm d'épaisseur. - Ragréage en classe P compatible au classement UPEC du revêtement de sol prévu - Produit bénéficiant d'une certification "Certifié CSTB Certified". - Application suivant cahier des prescriptions techniques du C.S.T.B. N° 3634_V2 de novembre 2012 "Exécution des enduits de préparation des sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neuf " <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type WEBER.PRIM RP (Primaire) de chez WEBER & BROUTIN..... ou équivalent Type WEBER.PRIM RP (Enduit) de chez WEBER & BROUTIN..... ou équivalent <u>Marques et Références retenues par l'Entreprise :</u> Type de chez <table> <tr> <td>(B)</td><td>C-1-00070 - Bureau 1</td><td>"r" 19.24m² =</td><td>19,24 M2</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>(B)</td><td>C-1-00040 - Vestiaires partagés = sol conservé suite réunion du 04/03/26</td><td>0.00m² =</td><td>0,00 M2</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>B =</td><td></td><td>19,24 M2</td><td></td></tr> </table> Localisation : <i>Pour mise en œuvre du sol souple ci-après sur supports existants en béton suivant détail ci-dessus</i> <table> <tr> <td></td><td>M2</td><td>19,24</td><td></td><td>€</td><td>€</td></tr> </table>	(B)	C-1-00070 - Bureau 1	"r" 19.24m ² =	19,24 M2			(B)	C-1-00040 - Vestiaires partagés = sol conservé suite réunion du 04/03/26	0.00m ² =	0,00 M2					B =		19,24 M2			M2	19,24		€	€																
(B)	C-1-00070 - Bureau 1	"r" 19.24m ² =	19,24 M2																																						
(B)	C-1-00040 - Vestiaires partagés = sol conservé suite réunion du 04/03/26	0.00m ² =	0,00 M2																																						
		B =		19,24 M2																																					
	M2	19,24		€	€																																				
6.2.6	Enduit de préparation des sols intérieurs sur supports existants en carrelage Le présent poste comprend la fourniture et mise en œuvre d'un enduit de lissage ou de ragréage auto-lissant et disposant des caractéristiques suivantes : - Travaux préparatoires sur supports existants en carrelage - Grattage selon besoins pour éliminer : peintures, plâtre, laitances du béton, traces de colles, etc.																																								

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT					
	- Dépoussiérage soigné par aspirateur ou balayage, - Rebouchage des trous éventuels, - Application au rouleau ou à la brosse, d'un primaire non dilué, - Application d'un mortier de ragréage et de lissage de 3 à 5 mm d'épaisseur. - Ragréage en classe P compatible au classement UPEC du revêtement de sol prévu - Produit bénéficiant d'une certification "Certifié CSTB Certified". - Application suivant cahier des prescriptions techniques du C.S.T.B. N° 3634_V2 de novembre 2012 "Exécution des enduits de préparation des sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neuf " Marques et Références données à titre indicatif : Type WEBER.PRIM RP (Primaire) de chez WEBER & BROUTIN..... ou équivalent Type WEBER.PRIM RP (Enduit) de chez WEBER & BROUTIN..... ou équivalent Marques et Références retenues par l'Entreprise : Type de chez (A) C-R-000011 - Accueil questionnaire 15.98m² = 15,98 M2 (A) C-R-000012 - Circulation 16.36m² = 16,36 M2 (A) C-R-000037 - Zone technique 3.58m² = 3,58 M2 (A) C-R-000010B - Sas entrée ouest 6.17m² = 6,17 M2 (A) C-R-000034 - Medecin 2 6.62m² = 6,62 M2 (A) C-R-000033 - Medecin 1 9.00m² = 9,00 M2 (A) C-R-000035 - Kanban 9.51m² = 9,51 M2 (A) C-R-000036 - Stock collecte 8.16m² = 8,16 M2 (A) C-R-000031 - Collation 39.31m² = 39,31 M2 (A) C-R-000030 - Prépa collation 11.10m² = 11,10 M2 (A) C-R-000032 - Prélèvement 87.66m² = 87,66 M2 (A) C-R-000030 - Stockage (Local accessible depuis Ext) 15.21m² = 15,21 M2 A = 228,66 M2 Localisation : Pour mise en oeuvre du sol souple ci-après sur supports existants en carrelage suivant détail ci-dessus <table><tr><td></td><td>M2</td><td>228,66</td><td>€</td><td>€</td></tr></table>						M2	228,66	€	€
	M2	228,66	€	€						
6.2.7	Revêtement de sol souple compact à couche d'usure transparente / U4-P3 - 8 dB Le présent poste comprend la fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, en lès de 2.00 m, disposant des caractéristiques suivantes : - Non chargé de groupe d'abrasion T - Couche d'usure de 0,70 mm avec film décors - Multicouche armaturé, à couche d'usure transparente non chargée - Épaisseur totale est de 2.00 mm environ. - Isolation acoustique aux bruits de chocs : 8 dB - Traitement de surface doublement réticulé UV et laser facilitant l'entretien et la résistance aux tâches. - Lès de 2.00 m suivant dimensions fabricants - Classement U4 P3 E2/3 C2 - Classement au feu Bfl -s1 - Glissance : R10 - Poinçonnement statique rémanent : Inférieur ou égal à 0.20 mm - Produit conforme à la réglementation REACH, exempt de formaldéhyde, de métaux lourds et de CMR 1 & 2 ou vPvB (très persistantes et très bioaccumulatives) ou PBT (persistante, bioaccumulative et toxique). - Emissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) < 10 µg/m3 et classées A+ dans le cadre de l'étiquetage sanitaire. - Pose suivant les prescriptions du fabricant. - Décors et gamme de couleurs au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant. - La fourniture et la pose de la protection de l'ouvrage après la pose du revêtement jusqu'à la livraison du chantier Marques et Références données à titre indicatif : TypeTARALAY IMPRESSION COMPACT 43 de chezGERFLOR..... OU EQUIVALENT									

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Marques et Références retenues par l'Entreprise : Type de chez (A) C-R-00010A - SAS d'entrée 7.47m² = 7,47 M2 (A) C-R-000010 - Accueil et attente 27.58m² = 27,58 M2 (A) C-R-000011 - Accueil questionnaire 15.98m² = 15,98 M2 (A) C-R-000012 - Circulation 16.36m² = 16,36 M2 (A) C-R-000037 - Zone technique 3.58m² = 3,58 M2 (A) C-R-000010B - Sas entrée ouest 6.17m² = 6,17 M2 (A) C-R-000034 - Medecin 2 6.62m² = 6,62 M2 (A) C-R-000033 - Medecin 1 9.00m² = 9,00 M2 (A) C-R-000035 - Kanban 9.51m² = 9,51 M2 (A) C-R-000036 - Stock collecte 8.16m² = 8,16 M2 (A) C-R-000031 - Collation 39.31m² = 39,31 M2 (A) C-R-000030 - Prépa collation 11.10m² = 11,10 M2 (A) C-R-000032 - Prélèvement 87.66m² = 87,66 M2 (A) C-R-000030 - Stockage (Local accessible depuis Ext) 15.21m² = 15,21 M2 A = 263,71 M2 (B) C-1-00041 - Bureau partagé 2 5.45m² = 5,45 M2 (B) C-1-00070 - Bureau 1 "r" 19.24m² = 19,24 M2 (B) C-1-00040 - Vestiaires partagés = sol conservé suite réunion du 04/03/26 0.00m² = 0,00 M2 B = 24,69 M2 Localisation : <i>Ensemble des revêtements de sols dans circulations, bureaux et salles de réunions suivant détail ci-dessus</i>				
		M2	288,40	€	€
6.2.8	Profil d'arrêt du revêtement de sol / Variation niveau +/-0.00 mm environ Le présent poste comprend la fourniture et pose de barres de seuil plat en aluminium, et disposant des caractéristiques suivantes : - Profilé métallique en aluminium naturel, pour continuité et jonction parfaite des différents type de revêtements de sol se trouvant a des niveaux identiques (+/- 1 mm) - Profil de jonction entre 2 différents revêtement de sol par profilé en aluminium percé - Fixation par vissage dans les trous pré-percé et fraisé - Y compris toutes sujétions de réglages, coupes, fixations adaptées à la nature des supports, ajustages.				
	 				
	(B) C-1-00041 - Bureau partagé 2 (B) C-1-00070 - Bureau 1 (B) C-1-00040 - Vestiaires partagés "r" B =	1.00ml = 1.00ml = 1.00ml = 3,00 ML			
	Localisation : <i>En liaison entre les différents type de revêtement de sol suivant détail ci-dessus</i> <i>Cette prestation sera réalisée uniquement sur demande écrite de l'Architecte en fonction des besoins réels du chantier</i>				
		ML	3,00	€	€
6.2.9	Cadre et tapis brosse essuie pieds de 0.80 x 1.40 m Le présent poste comprend la fourniture et pose d'un tapis brosse essuie pieds, disposant des caractéristiques suivantes : - Cadre en cornière laiton ou aluminium, 30 x 30 mm environ, angles brasés, pour recevoir un tapis gratte-pieds de 17 mm épaisseur environ.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	- Fixation par une patte à scellement 30 x 3 mm par côté ou tous les 75 cm au plus. - Pose et réglage du cadre, scellement des pattes au mortier bâtard ne tachant pas ou ciment CPA sans additif. - Cadre permettant la circulation des personnes à mobilité réduite (passage de fauteuils roulants). - Y compris toutes sujétions de ragréage en fond de réservation afin d'obtenir une surface plane. - Fourniture et mise en place de tapis gratte pieds, composé de profils porteurs en aluminium assemblés par câbles et revêtement résistant à l'usure et aux intempéries, imputrescible et absorbant type bandes de reps gros denier de 17 mm épaisseur. - Y compris toutes sujétions de coupes, ajustages et nettoyage en fin de travaux. - Coloris au choix du Maître d'oeuvre, en accord avec le Maître d'Ouvrage, dans la gamme du fournisseur.				
	 C-R-00010A SAS Surface 7.47 m²				
	Marques et Références retenues par l'Entreprise : Type de chez				
(A)	C-R-00010A - SAS d'entrée	A =	1 U	1 U	
	Localisation : Tapis de sol dans C-R-00010A - SAS d'entrée au rez de chaussée				
		U	1	€	€
Ensemble des prestations					
Total H.T. : _____ €					

RECAPITULATIF
Lot n°6 SOLS SOUPLES

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

6.1 - Prescription Générales

6.2 - Ensemble des prestations _____ € HT

Total du lot SOLS SOUPLES	
Total H.T. :	_____ €
Total T.V.A. (20%) :	_____ €
Total T.T.C. :	_____ €

Soit en toutes lettres TTC : _____

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature,

Signature et cachet de l'Entrepreneur